
Sommaire

Coming out d'une avocat russe

La sénatrice M.Meunier : simplification des formalités administratives

<http://yagg.com/2013/09/18/russie-une-avocate-fait-son-coming-out-trans/>

Yagg.

Monde | 18.09.2013 - 18 h 05

Russie: une avocate fait son coming-out trans

Publié par [Judith Silberfeld](#)

Pour Masha Bast, s'exprimer publiquement sur sa transition est une façon de protester contre les lois LGBTphobes en Russie.

Présidente de l'[Association des avocat.e.s russes pour les droits humains](#), Masha Bast est habituée aux défis, comme l'écrit le [Moscow Times](#), auquel elle a accordé un entretien la semaine dernière. Quelques jours plus tôt, Masha et son épouse Yulia Guseinova avaient publié un [communiqué](#) annonçant la transition de la première, née dans un corps d'homme.



Si elle a choisi de faire son coming-out publiquement maintenant, c'est bien sûr parce qu'elle en avait besoin mais aussi parce que c'était pour elle une façon de protester contre ce qui se passe actuellement en Russie. «Je ne pouvais pas rester là à ne rien faire», a-t-elle expliqué.

Vendredi dernier, alors qu'un [rassemblement de soutien aux LGBT russes](#) avait lieu sur la place du Trocadero, à Paris, Masha Bast était [sur la place Rouge de Moscou](#):



Dans le communiqué, Masha Bast invitait le public à la suivre sur [Facebook](#), où elle documente sa transition. Sur YouTube, elle tient aussi un vlog, en russe sous-titré (de façon parfois approximative mais compréhensible) en anglais.

Dans la première vidéo, elle explique qu'elle est née femme, qu'elle s'est toujours sentie femme, et qu'elle suit actuellement un traitement hormonal, mais que sa transition ne changera rien à son travail et à sa lutte pour les droits humains:

Sur le site de Yagg (donné au début), plusieurs vidéos donnent des détails sur la vie de Masha.

Simplification de la procédure de changement de sexe à l'état civil : les lignes bougent, notre travail continue !



Engagée sur ce sujet depuis de nombreux mois avec ma collègue Maryvonne Blondin, je me réjouis que le Sénat ait pu connaître, dans le cadre du débat sur l'égalité entre les femmes et les hommes, un échange serein et de fond sur la question des personnes « Trans ». Cet échange, rassemblant des sénatrices socialistes, écologiste, communiste et centriste, a porté notamment sur leur situation sociale et juridique et sur les réponses, urgentes, à y apporter.

En juillet 2012, le Sénat s'était prononcée pour reconnaître la « transphobie » parmi les discriminations prohibées et sanctionnées au nom de l'article 225-1 du code pénal. Ce vote marquait un premier pas, une première avancée, vers plus de protection et de reconnaissance pour une population trop souvent oubliée et méprisée. Des dispositions pénales ont été

prises en ce sens par le ministère de la justice dans sa circulaire du 23 juillet dernier.

Mais le combat est loin d'être terminé !

Il nous faut, désormais, permettre un changement de sexe à l'état civil, simplifié et mieux accepté. Il nous faut surtout une procédure plus claire, plus lisible et qui garantisse l'égalité sur l'ensemble du territoire français.

Car les personnes dites « Trans » sont confrontées à une situation juridique qui les plonge dans l'insécurité et les fait basculer dans une zone de « non droits ».

Elles vivent en effet avec la contrainte de disposer d'actes d'état civil, de pièces d'identité, de numéros de Sécurité Sociale en totale opposition avec leur apparence, pour une durée qui atteint souvent une dizaine d'années...

Cette contrainte les rend extrêmement fragiles et vulnérables, dans l'ensemble des situations de la vie quotidienne : vie privée bien sur mais aussi vie professionnelle.

Il s'agit, ni plus ni moins, de respecter la dignité et d'améliorer concrètement les conditions de vie en collectivité de dizaines de milliers de personnes.

Dans le prolongement de l'avis récent de la CNCDH – saisie sur ce sujet par la ministre des droits des femmes – la France doit se doter d'une procédure :

- démedicalisée, pour mettre fin au véritable parcours du combattant, humiliant et non respectueux de la dignité humaine,
- claire et non sujette aux interprétations - contraires d'un département à l'autre - et aux revirements jurisprudentiels sans fin,
- devant l'officier d'état civil et avec homologation par le juge.

La ministre des droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, dont je connais les convictions profondes et les engagements clairs sur le sujet, s'est engagée à ce que le sujet soit tranché, dans le prolongement des amendements présentés cette semaine au Sénat, au début de l'année 2014 dans le cadre du projet de loi sur la simplification administrative.

Avec ma collègue Maryvonne Blondin, et toutes celles et tous ceux qui ont souhaité s'engager pour faire bouger rapidement les lignes sur cette question, nous prendront bien sur part à ces travaux, en cohérence avec le travail que nous menons depuis plus d'un an.